

Corrigé offert par SES réussite

Document à usage pédagogique – ne pas diffuser

Sujet

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que différents facteurs peuvent fragiliser les liens sociaux.

Introduction

Le lien social désigne l'ensemble des relations qui assurent l'intégration des individus dans la société. Selon Serge Paugam, ces liens remplissent des fonctions de protection (ressources matérielles) et de reconnaissance (statut, utilité sociale). Certains facteurs économiques et sociaux peuvent fragiliser ces liens. Nous montrerons que la précarisation du travail fragilise le lien professionnel, puis que les ruptures conjugales peuvent exposer davantage à la pauvreté et affaiblir les liens sociaux.

I. La précarisation du travail fragilise le lien professionnel et peut entraîner une rupture cumulative des liens sociaux.

Le travail joue un rôle central dans l'intégration sociale. En effet, le lien de participation organique assure une protection matérielle (revenu, droits sociaux) et une reconnaissance sociale (statut). Lorsque l'emploi devient instable ou que le chômage survient, l'individu peut perdre ces deux dimensions. Cette fragilisation peut ensuite déstabiliser d'autres liens sociaux (familiaux, associatifs, citoyens), conduisant à un processus de désaffiliation. Par exemple, le document 1 explique que le lien au monde du travail « s'est affaibli sous l'effet de la précarisation professionnelle et du risque du chômage » et que cette fragilisation déstabilise également le lien entre générations, le lien conjugal et familial ainsi que le lien aux institutions.

II. Les ruptures conjugales peuvent fragiliser les liens sociaux en exposant davantage à la pauvreté.

Les ruptures familiales constituent un facteur important d'affaiblissement du lien social. En effet, le divorce ou la séparation fragilisent le lien de participation élective et peuvent affecter le lien de filiation. La séparation entraîne souvent une baisse du niveau de vie, car les ressources du ménage ne sont plus mutualisées. La monoparentalité expose davantage au risque de pauvreté, ce qui réduit la protection matérielle et peut fragiliser la reconnaissance sociale. Par exemple, le document 2 montre que 19 % des familles

monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, contre 3 % des couples sans enfant, soit un écart de 16 points ($19 - 3 = 16$). Les couples avec enfants ont un taux de pauvreté de 7,3 %, soit 11,7 points de moins que les familles monoparentales ($19 - 7,3 = 11,7$). Ces écarts importants montrent que la rupture conjugale, en conduisant à la monoparentalité, expose davantage au risque de pauvreté et peut fragiliser les liens sociaux.

Conclusion

Différents facteurs peuvent fragiliser les liens sociaux. La précarisation du travail affaiblit le lien professionnel et peut entraîner une rupture cumulative des liens. Les ruptures conjugales peuvent conduire à la monoparentalité et à la pauvreté, fragilisant la protection et la reconnaissance. Ces facteurs peuvent ainsi accroître les risques d'isolement et de désaffiliation.